

**ANNEXE 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

**GESTION ET EXPLOITATION DU RESTAURANT-GRILL-BUVETTE DE LA BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**

**FICHE « DESCRIPTIF DU LOCAL »**



Le local est constitué de 2 bungalows jumelés équipés d'une cuisine d'une surface de 30 m<sup>2</sup> et d'une terrasse.

Les équipements proposés sont les suivants :

- 2 tables avec étagères,
- 1 rayonnage 4 niveaux
- 1 meuble bas
- 1 plonge avec 1 bac égouttoir + étagères + robinet mélangeur monotrou
- 1 lave main + dossier
- 1 armoire positive
- 1 armoire négative
- 1 vitrine snacking ventilée
- 1 piano de cuisson avec four intégré